

#### National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

### REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Fax / Télécopieur: (819) 997-9776 Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin
At – à : 14 :00 EDT
On - le: 28 / 10 / 2020

Title/Titre	Solicitation No – No de l'invitation
Multiple Victoria Class Spares /	W8482-195523/A
Plusieurs Pièces de Rechange de	
Classe Victoria	
Date of Solicitation - Date de l'invita	tion
16/09/2020	
Address Enquiries to - Adresser toute	es questions à
Jeffrey.Milks@forces.gc.ca	
	71.77.37
Telephone No. − Nº de téléphone	FAX No – Nº de fax
819-939-3036	N/A
Destination	
Destination	
Specified Herein / Précisé dans les pré	Scontos
Specified Herein/Trecise dans les pre	esentes

#### **Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered FCA- Free Carrier. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés FCA franco transporteur. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison so	ciale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to print) - Nom et titre de la personne auto (caractère d'imprimerie)	£
Name/Nom	Title/Titre
Signature	Date



### **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4	Service Connexion postel.	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2
2.2	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
2.3	Présentation des soumissions	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.5	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	11
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Responsables	
6.5	Assurance de la qualité	
6.6	Durée de conservation	
6.7	Emballage	_
6.8	PAIEMENT	
6.9	Instructions relatives à la facturation	
6.10	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.11	LOIS APPLICABLES	
6.12	Ordre de priorité des documents	
6.13	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.14	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.15	EXPÉDITION	
6.16	RAJUSTEMENT RELATIF À LA FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE	
6.17	MATÉRIEL PORTANT UN NUMÉRO DE SÉRIE	
6.18	ÉQUIVALENCE DU MATÉRIEL	
	E « A » - ÉNONCÉ DES BESOIN(S)	
	E « B » - SOUMISSION PROPOSEE	
ANNEX	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	25
ANNEX	E « D » - EDEDO	26

W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article A des clauses du contrat éventuel

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de:

l'Accord de partenariat trans pacifique global et progressiste (PTPGP)

l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)

l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)

l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

l'Accord de libre-échange Canada-Pérou

l'Accord de libre-échange Canada-Chili

l'Accord de libre-échange Canada-Colombie

l'Accord de libre-échange Canada-Honduras

l'Accord de libre-échange Canada-Panama

l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)

l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

- La section 02, Numéro d'entreprise de passation de marché, est supprimée dans son intégralité.
- La sous-section 5.4 de 2003, Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, est modifiée comme suit:

Supprimer: 60 jours

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Insert: 90 jours

 L'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel, est maintenant comme suit :

#### 1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises par télécopieur.
  - i. TPSGC, Région de la capitale nationale : Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de soumissions émises par l'administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, si applicable, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande de soumissions.
  - ii. TPSGC Bureaux régionaux : Le numéro de télécopieur pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans la demande de soumissions.
- b. Pour les soumissions transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission:
  - vi. illisibilité de la soumission; ou
  - vii. sécurité des données incluses dans la soumission.
- Une soumission transmise par télécopieur constitue l'offre officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

#### 2. Connexion postel

- Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du <u>service Connexion postel</u> fourni par la Société canadienne des postes.
  - i. TPSGC, Région de la capitale nationale : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postel pour transmettre les soumissions en réponse à la demande de soumissions est : <a href="mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca">tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>, ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.
  - ii. TPSGC Bureaux régionaux : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postel pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :
  - envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel au Module de réception des soumissions spécifié dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.

- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission: ou
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel de l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
- j. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.
- La Section 20, Informations complémentaires, est supprimée dans son intégralité

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

#### 2.2 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

#### 2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

#### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

ld de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (1 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter **l'annexe « C »** Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire <a href="PWGSC-TPSGC 450">PWGSC-TPSGC 450</a>, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- 2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire <a href="PWGSC-TPSGC 450">PWGSC-TPSGC 450</a> pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
- 5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

 a) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.

% Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 b) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

#### 4.1.1.2 Critères techniques cotés

- a) La présente demande de soumissions comprend des exigences relatives à la proposition de matériel (chaque élément constituant un article distinct) dont le numéro de pièce a été précisé afin d'en assurer la compatibilité, l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) Lorsque du matériel mentionné dans cette demande de soumissions est décrit par son numéro de pièce et que plusieurs numéros de pièce sont associés à un même article, l'équivalence sera déterminée par rapport au premier numéro de pièce, ci-après appelé article d'approvisionnement. Les autres numéros de pièce énumérés pour cet article seront considérés comme satisfaisant à l'exigence sans nécessiter une évaluation à titre de produit équivalent.
- c) Lorsque le matériel proposé est désigné par un numéro de pièce de rechange (produit remplacé ou obsolète) par le fabricant d'équipement d'origine d'un article d'approvisionnement associé à un article, il doit être évalué comme un produit équivalent en vertu du présent article pour être considéré comme satisfaisant à l'exigence.
- d) Si un soumissionnaire a l'intention de proposer une pièce équivalente à un article d'approvisionnement requis et qu'il a obtenu, ou qu'il peut obtenir, les spécifications complètes de l'article d'approvisionnement, il doit transmettre au Canada ces renseignements en joignant à sa soumission lesdites spécifications, ainsi que les spécifications établies pour l'équivalent qu'il propose. Le Canada peut ordonner au soumissionnaire d'utiliser les spécifications de l'article d'approvisionnement ou d'autres spécifications fournies par le Canada afin de démontrer l'équivalence. Si c'est le Canada qui communique les spécifications de l'article d'approvisionnement au soumissionnaire, celles-ci seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires en même temps. Durant la période d'évaluation, le soumissionnaire doit, dans les sept jours ouvrables suivant la demande du Canada, remettre une analyse comparant les spécifications de la pièce équivalente proposée avec les spécifications de l'article d'approvisionnement. Cette analyse doit démontrer que l'ajustage, la forme, la fonction, la qualité et le rendement de la pièce équivalente proposée sont bien équivalents à ceux de l'article d'approvisionnement requis, que la pièce satisfait à tous les critères de performance obligatoires indiqués dans la demande de soumissions et qu'elle est entièrement compatible, interopérable et interchangeable avec le matériel existant précisé dans la demande de soumissions. Si l'analyse remise par le soumissionnaire ne démontre pas, à la satisfaction du Canada, le respect de ces exigences, la soumission sera déclarée non recevable ou fera l'objet d'une évaluation plus approfondie si le Canada demande des échantillons.
- e) Il incombe aux soumissionnaires de fournir tous les renseignements demandés ci-dessus pour évaluer le produit équivalent proposé; toutefois, il est entendu par tous les soumissionnaires que le gouvernement du Canada a le droit, sans avoir l'obligation, de demander les renseignements supplémentaires qu'il juge nécessaires pour prendre une décision concernant le produit proposé.
- f) si les spécifications de l'article d'approvisionnement acceptable pour le Canada ne sont pas disponibles aux fins de l'évaluation susmentionnée;

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ou.

si, outre l'évaluation de l'analyse présentée en vertu du paragraphe 1, le Canada souhaite effectuer des essais sur la pièce équivalente proposée afin de déterminer si sa forme, son ajustement, sa fonction, sa qualité et son rendement sont bien équivalents. Le Canada se réserve également le droit d'effectuer des essais sur d'autres aspects de l'équivalence avec l'article d'approvisionnement, notamment la durabilité et l'interopérabilité. Tous les essais seront consignés par le Canada. Tout échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si les essais ne permettent pas de conclure à l'équivalence des aspects testés par le Canada, la soumission sera déclarée non recevable.

- g) Dans les cas suivants :
- i) Au moins une des offres reçues propose une pièce équivalente.
- ii) Le soumissionnaire qui propose l'équivalent ne fournit pas de spécifications acceptables pour l'article d'approvisionnement demandé.
- iii) Le Canada ne dispose pas de spécifications acceptables pour l'article d'approvisionnement demandé.
- iv) Le Canada n'est pas en mesure de tester un échantillon pour une raison quelconque (y compris le fait que l'article d'approvisionnement est nouveau ou que ses pièces interopérables ne sont pas disponibles pour les essais).

Le Canada procèdera comme suit :

- i) S'il y a deux (2) soumissions recevables ou plus pour l'article d'approvisionnement (et non un équivalent), l'évaluation portera uniquement sur ces soumissions recevables.
- ii) S'il y a moins de deux (2) soumissions recevables, le Canada annulera la demande de soumissions et décidera des étapes suivantes, notamment en déterminant si des spécifications peuvent raisonnablement être élaborées pour l'article d'approvisionnement qu'il demande.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumission

#### 4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA (A0272T) (2010-08-16), Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

#### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

File No. - N° du dossier W8482-195523

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

W8482-195523

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

#### 5.2.3.1 Liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 5.2.3.2 Exigence obligatoire - Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents

#### Pour l'article 5 :

Présentation d'un certificat pour les essais de résistance aux chocs et les dessins:

Tout produit équivalent proposé doit répondre aux exigences d'essais de la spécification D-03-003-007/SG-000, Grade 1, Type A ou équivalent, avant la clôture de la soumission. Si un soumissionnaire offre des produits de substitution dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents à ceux des pièces du fabricant d'origine spécifiées dans les présentes, il doit en fournir une preuve en présentant une copie du certificat d'essais de résistance aux chocs, y compris le numéro de série des produits proposés ainsi qu'un dessin acceptable accompagné d'une certification pour les produits proposés. Sur demande, les Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) doivent être fournis dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la demande. Les soumissions qui ne respectent pas les exigences seront rejetées

#### PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A ».

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-

uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

#### 6.3.2 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie, comme décrit à l'article 09 de 2010A (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne).

#### 6.3.3 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus t	ard le
---	--------

#### 6.3.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

#### 6.4 Responsables

#### 6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jeff Milks

Titre : Agent d'acquisition et de soutien du matériel

Ministère de la Défense Nationale

Direction générale des approvisionnements

Direction: D Mar P 5

Adresse: 101 Colonel By Drive, Ottawa, Ontario, K1A 0K2

Courriel: Jeffrey.Milks@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.4.2 Responsable technique

Nom : \_\_\_\_\_\_
Titre : Responsable Technique
Ministère de la Défense Nationale

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 101 Colonel By Drive, Ottawa, Ontario, K1A 0K2

Courriel: \*\*\*\*@forces.gc.ca

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

% Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

#### 6.4.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	

#### 6.5 Assurance de la qualité

A1009C (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

Les représentants autorisés du Canada doivent avoir accès, en tout temps pendant les heures de travail, à tout établissement où toute partie des travaux est réalisée, afin d'effectuer les vérifications et les essais relatifs aux travaux qu'ils jugent à propos.

#### Pour tous les articles

Courriel:

<u>D5540C</u> (2019-05-30) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

<u>D5510C</u> (2017-08-17) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

OU

<u>D5515C</u> (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

<u>D5604C</u> (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

OU

<u>D5605C</u> (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis

ΩU

<u>D5606C</u> (2017-11-28) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

<u>D5620C</u> (2012-07-16) Documents de sortie – Distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit ;

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : D Mar P 5-4-2-6

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca.

COPIER À: DO Mar 5-4-2-6

D5509C (2011-05-16) Exigences de l'assurance de la qualité - sécurité des sous-marins

#### Pour l'article 6 :

Les travaux décrits dans le contrat portent sur des systèmes ou des équipements classifiés au premier niveau ou qui sont critiques d'une façon quelconque pour la sécurité des sous-marins, tel que défini dans l'Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC) C-23-VIC-000/AM-001, Quality Assurance for Safety in Submarines - VICTORIA Class (disponible en anglais seulement). La fabrication, la réparation, la révision, l'inspection, l'installation et les essais de chacun de ces articles identifiés dans les exigences doivent faire l'objet d'une documentation en conformité avec les exigences de l'ITFC susmentionnée. Pour chacun de ces articles, l'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité [formulaire DND 2513] ou un équivalent produit localement approuvé par le responsable de l'assurance de la qualité (RAQ)] qui répond aux exigences de l'ITFC. Pour les travaux effectués par un sous-traitant, l'entrepreneur doit obtenir un certificat de conformité du sous-traitant. L'obtention dudit certificat de conformité du sous-traitant n'élimine pas l'obligation pour l'entrepreneur d'assurer la conformité aux exigences techniques, ni ne doit être interprétée comme une acceptation de responsabilité de la part du Canada envers le sous-traitant.

Pour chacun de ces articles, le certificat de conformité, ainsi que les copies certifiées de toute dérogation ou exemption et les autres documents nécessaires indiqués dans l'Énoncé des exigences de qualité (formulaire DND 2328 ou l'équivalent) joint à l'énoncé des besoins, l'énoncé des travaux ou les spécifications techniques dans l'Annexe D du contrat ou autrement annexé ou faisant partie intégrante du contrat, doivent être complétés et mis à la disposition du RAQ désigné, pour examen, avant l'envoi dudit article et documents connexes au ministère de la Défense nationale. À moins d'indication contraire de la part du RAQ, ces documents doivent être attachés ou joints à l'envoi qu'ils visent, dans une enveloppe étanche.

#### 6.6 Durée de conservation

B1204C (2011-05-16) Durée de conservation

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 1, 2, et 5 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme *ISO* 2230 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

La durée de conservation approuvée par le MDN pour les articles des lignes 1, 2, et 5 est actuellement considérée à 84 mois.

#### 6.6.1 Marquage détaillé de l'emballage

Clauses du Guide des CCUA D2016C (2010-01-11) Marquage détaillé de l'emballage - différents

L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles:

Pour les articles 1, 2, et 5 :

- (a) le nom du fabricant;
- (b) le numéro du dessin/numéro de pièce ;
- (c) le numéro de série ou de lot;
- (d) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- (e) la date de fabrication;
- (f) la date d'expiration de la durée utile.

Pour l'article 6 :

- (a) le nom du fabricant;
- (b) le numéro du dessin/numéro de pièce ;
- (c) la date de fabrication;
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

#### 6.7 Emballage

D3018C (2014-09-25) Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles 5 et 6 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 5 et 6 à raison d'un maximum de 100 unités par paquet.

ET

<u>D3016C</u> (2014-09-25) Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 1 et 2 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir);

Clauses du Guide des CCUA D2025C (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois

Clauses du Guide des CCUA D6010C (2007-11-30) Palettisation

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.8 Paiement

#### 6.8.1 Base de paiement

Clause du Guide des CCUA C0207C (2013-04-25), Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

#### 6.8.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

#### 6.8.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2019-05-30), Documentation des douanes canadiennes

<u>C2610C</u> (2007-11-30) Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur (+\$250,000.00)

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

#### 6.8.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) :
- c. Virement télégraphique (international seulement);

#### 6.9 Instructions relatives à la facturation

Clause du Guide des CCUA H5001C (2008-12-12), Limite de prix

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) La date
- b) Le nom et l'adresse du
- c) Le numéro d'item, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description
- d) Le numéro du contrat
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et une (1) copie doit être envoyée au destinataire pour la certification et de paiement.

File No. - N° du dossier W8482-195523

ld de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S-90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona PO Box 99000 Stn Forces Halifax, NS B3K 5X5 Canada

ET

Department of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt STN Forces, P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2 Attention: DO Mar 5-4-2-6

#### 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) Le contrat MDN
- b) <u>2010A</u> (2020-05-28) Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du

#### 6.13 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier W8482-195523

0.44 0.0 1 0.44 1 0.044

#### 6.14 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

D2000C (2007-11-30) Marquage - Voyez les EDEDQ pour l'article 6

D2001C (2007-11-30) Etiquetage

D0050C (2007-05-25) Certificat d'utilisateur final

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

### 6.15 Expédition

D0037C (2016-01-28) Expédition au Canada (MDN) Livraison au point d'origine

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit aviser la personne-ressource ci-dessous en matière de logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée à l'article 3.

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais) Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

E-mail: ilhqottawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
- (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- (c) la description de chaque article;
- (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu ces éléments d'information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire ou d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

#### D0035C (2018-06-21) Expédition de l'étranger (MDN)

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit aviser la personne-ressource ci-dessous en matière de logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée à l'article 3.

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI):

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU) :

Téléphone: 011 44 1494 795668,

011 44 1494 795669, 011 44 1494 795670

Télécopieur : 011 44 1494 795784

Courriel: DawsHillMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer à la personne-ressource en logistique intégrée du MDN le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, disponible sur le site Web : http://www.cfsue.de/dawshill/docs/shipping\_advice.doc (disponible en anglais seulement / disponible en format .DOC seulement) ou en communiquant par courriel à : DawsHillMovement@forces.gc.ca.

Les articles excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande devront être dûment dédouanés selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ». L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section « Export Declaration » dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que cette procédure est exécutée pour tous les fournisseurs, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. Au cas où cette procédure n'est PAS suivie de façon intégrale et convenable, « HMCE » donnera l'ordre à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) de ne pas expédier les biens tant que « HMCE » n'est pas reçu toute la documentation requise.

OU

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ W8482\text{-}195523 \end{array}$ 

% Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Logistique intégrée de l'Europe (LIE) : Téléphone : +49-(0)-2451-910625 Télécopieur : +49-(0)-2451-910626

Courriel: CFSUEMovement@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN :
- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) un exemplaire de la facture commerciale (se reporter à l'article 4 de la clause C2608C du guide des CCUA) ou un exemplaire de la facture des douanes canadiennes;
- g) le numéro tarifaire harmonisé/à l'exportation (aux États-Unis, le tarif à l'exportation est appelé généralement « Schedule B » et est disponible aux adresses suivantes : http://www.customs.ustreas.gov/xp/cgov/export (disponible en anglais seulement) ou http://www.census.gov/foreign-trade/schedules/b/index.html); (disponible en anglais seulement)
- h) le certificat d'origine de l'ALENA (se reporter à l'article 2 de la clause C2608C du guide des CCUA), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- 4. Après avoir reçu ces éléments d'information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire ou d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, ainsi que des instructions portant sur les documents douaniers.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu

#### 6.16 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

C3015C (2017-08-17) - Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

- Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante : Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x ( i₁ - i₀ ) / i₀ où les variables de la formule correspondent à :

#### Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

#### Qté

quantité d'unités

ĺο

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])

Le taux de change initial correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions. La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

İ1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US]). La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

- a. Le taux de change aux fins du rajustement pour les biens correspondra au taux de la Banque du Canada à la date de livraison des biens.
- b. Le taux de change aux fins du rajustement pour les services correspondra au taux de la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu.
- c. Le taux de change aux fins du rajustement pour les paiements anticipés correspondra au taux de la Banque du Canada au dernier jour ouvrable avant le paiement. Le taux publié au dernier jour ouvrable sera utilisé pour les jours non ouvrables.
- 4. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire <a href="PWGSC-TPSGC 450">PWGSC-TPSGC 450</a>, Demande de rajustement du taux de change.
- 5. Le rajustement du taux de change aura un impact sur le paiement effectué par le Canada uniquement lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire <a href="PWGSC-TPSGC 450">PWGSC-TPSGC 450</a> (c'est-à-dire [i<sub>1</sub> i<sub>0</sub> / i<sub>0</sub>]).
- 6. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.

#### 6.17 Matériel portant un numéro de série

(1) L'entrepreneur doit consigner, dans le format indiqué dans le document de l'EDIM, les éléments de l'ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM) des articles portant les NNO ou les NPCS ci-dessous qui doivent être livrés aux termes du présent contrat.

Article 6 (99-7312289)

(2) L'entrepreneur doit faire parvenir le document de l'EDIM avant ou pendant la présentation de l'avis préalable d'expédition, par voie électronique, au responsable des achats indiqué dans le contrat. (3) L'EDIM doit être transmis par voie électronique dans un fichier XLS.

#### 6.18 Équivalence du matériel

a) L'entrepreneur garantit que le matériel livré dans le cadre du contrat :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 a. équivaut, sur le plan de la forme, de l'ajustement, de la fonction, de la qualité et du rendement, au matériel demandé par le Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu à ce contrat;

- b. est entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu au contrat.
- b) L'entrepreneur déclare également que toute garantie obtenue auprès d'un tiers pour le matériel existant appartenant au Canada et décrit dans la demande de soumissions ne sera pas touchée par l'utilisation que fait celui-ci du matériel qui lui est livré en vertu du contrat (p. ex., par l'interconnexion) ni par tout autre service fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat. Si le Canada détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle garantie est touchée, l'entrepreneur doit :
  - a. verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) afin de certifier de nouveau le matériel existant du Canada aux fins de la garantie, ainsi que tout autre montant versé par le Canada à un tiers afin de restituer l'état de la garantie à sa pleine capacité;
  - b. effectuer tous les travaux de garantie sur le matériel existant du Canada au lieu du fournisseur initial: ou
  - c. verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) pour effectuer les travaux de maintenance sur le matériel qui aurait autrement été protégé par la garantie.
- c) L'entrepreneur convient que si le Canada, pendant la durée du contrat, détermine qu'une partie du matériel n'équivaut pas, sur le plan de la forme, de l'ajustement, de la fonction, de la qualité et du rendement, au matériel existant appartenant au Canada et décrit dans la demande de soumissions ou qu'il n'est pas entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada et décrit dans la demande de soumissions, l'entrepreneur doit immédiatement et entièrement à ses frais prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le matériel satisfait à ces exigences (par exemple, en implantant un autre logiciel ou micrologiciel), faute de quoi le Canada aura le droit de résilier immédiatement le contrat pour manquement. Si le Canada résilie le contrat pour ce motif, l'entrepreneur convient qu'il devra lui payer le coût d'achat du matériel auprès d'un tiers et la différence, s'il y a lieu, du prix payé par le Canada à ce tiers. L'entrepreneur reconnaît qu'à défaut de livrer un matériel équivalent qui satisfait aux exigences susmentionnées, lui, ses filiales et toute autre entité avec qui il a un lien de dépendance ne pourraient pas proposer une solution de remplacement équivalente en réponse à une future demande de soumissions du MDN. En effet, ce comportement passé constituerait pour le Canada la preuve tangible que l'entité n'est pas fiable, et sa soumission équivalente serait alors rejetée conformément aux instructions uniformisées du Canada pour les besoins exigeant des offres concurrentielles

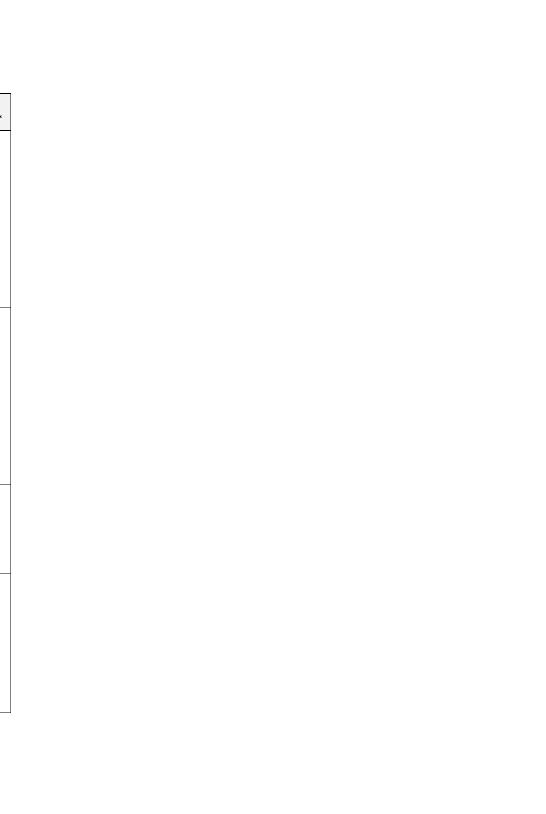
Note aux soumissionnaires: Cet article ne sera inclus dans un contrat subséquent que si des produits équivalents ont été proposés.

#### W8482-195523/A

#### ANNEX A - For Procurement Officer to complete (DND's requirement)

Item / Article	Item Details/ Détails de l'articlee	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Requirement / Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (QAC) / Code de l'Assurance de la Qualité	SOQR Required	Controlled Goods (CTAT or ITAR) / Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Trade Agreements / Accords commerciaux
1	NSN / NNO: 5331-39-770-5167 Item / Article: O-INIG / JOINT TORIQUE PN / N: 669/69/019  NCAGE / EEPO: K6451  MANUFACTURER / FABRICANT: BAE SYSTEMS MARINE LIMITED  PN / N: NES337-214-MN70-(N73B)  NCAGE / EEPO: L6427  MANUFACTURER / FABRICANT: MOBILE VALVE REPAIRS PN / N: 24000519-BA70  NCAGE / EEPO: L9616  MANUFACTURER / FABRICANT: JAMES WALKER & CO LTD  Or equivalent / Ou Equivalent	EA/CH	15	FORMATION COMMANDER CFB Esquimals Attr. Receiving Bildg 65 Colwood VICTORIA BC V9C 180 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistic Officer CFF Esquimalt STN Forces, P.O. 50x 17000 VCTONIA, 8C V9A 7N2 CANADA	Ng / NON	q	No/Non	No/Non	Ves/Oul
2	NSN / NNO: 5331-39-770-5167 Item / Article: O-RING / JOINT TORIQUE PN / N: 669/69/019 NCAGE / EEPO: K6451 MANUFACTURER / FABRICANT: BAE SYSTEMS MARINE LIMITED PN / N: NES337-214-MN70-(N73B) NCAGE / EEPO: L6427 MANUFACTURER / FABRICANT: MOBILE VALVE REPAIRS PN / N: 24000S19-BA70 NCAGE / EEPO: U8616 MANUFACTURER / FABRICANT: JAMES WALKER & CO LTD Or equivalent / Ou Equivalent	EA / CH	15	Formation Commander HMC Dockyard Bidg D206 Door 1 thru 13 Halifax, NS B3K SXS Canada	Department of National Defence Martine Forces Atlantic Accts Payable Bidg. 540, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona PO Box 99000 Stor Forces Halifax, NS B3K SX5 Canada	NO / NON	q	No/Non	No/Non	Yes/Oui
5	NSM / NNC- 4810-99-729-1296 Item / Article: VALVE, SOLENOID / VANNE, ELECTROMAGNETIQUE PN / N: 153123013 NCAGE / EEPO: K0654 MANUFACTURER / FABRICANT: SAFRAN LANDING SYSTEMS UK LTD Or equivalent / Ou Equivalent	EA/CH	2	FORMATION COMMANDER CFB Esquimalt Attr. Receiving Bidg 65 Colwood VICTORIA BC V9C 180 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistic Officer CFB Esquimalt STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	q	No/Non	No/Non	Yes/Oui
6	NSN / NNO: 4810-99-7312289 Item / Article: ACTUATOR,ROTARY / ACTIONNEUR ROTATIF PN / N: QCA/B00A300603A NCAGE / EEPO: K2516 MANUFACTURER / FABRICANT: MINISTRY OF DEFENCE (NAVY) SHIPS SU PN / N: QCA/108A300603A NCAGE / EEPO: K2516 MANUFACTURER / FABRICANT: MINISTRY OF DEFENCE (NAVY) SHIPS SU OF equivalent / Ou Equivalent	EA / CH	2	FORMATION COMMANDER CFB Equimal Attr. Receiving Bidg 65 Colwood VICTORIA BC V9C 180 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Office CFB Esquimalt STN Forces, P.O. Box 17000 VCTONIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	q	Yes/Oui	No/Non	Yes/Oui

NOTE: To receive the Excel Format of this Annex, please contact me at Jeffrey.Milks@forces.gc.ca
REMARQUE: Pour recevoir le format Excel de cette annexe, veuillez communiquer avec moi à l'adresse suivante: Jeffrey.Milks@forces.gc.ca



### W8482-195523/A - ANNEX B

Line Lign		•	Item Details/ Détails de l'article  Unit of Issue/ Unité de distribution			Delivery and Invoice Codes / Codes de livraison et de facturation	Delivery Date / Date de Livraison	Firm Unit Price/ Prix unitaire ferme  **Please clearly specify currency**  **S'il vous plaît confirmer la devise**  (Applicable taxes extra/  Les taxes applicables sont en sus)
	NSN/NNO:	Part Number / Numéro de Pièce:				CFB ESQUIMALT		
	99-7705167		-			Delivery Code		
1	Item Description/ Description de l'Article:	NCAGE/EEPO:		EA/CH	15	002E		
	O-RING / JOINT TORIQUE	Manufacturer Name / Nom de Fabricant:				Invoice Code		
	O-KING / JOINT TORIQUE	Manufacturer Name / Nom de l'abricant.	-			W0103		
	NSN/NNO:	Part Number / Numéro de Pièce:				CFB HALIFAX		
	99-7705167	r are realiser / realisers de l'icee.	-			Delivery Code		
2	Item Description/ Description de l'Article:	NCAGE/EEPO:	EA/CH	15	007X			
	O-RING / JOINT TORIQUE	Manufacturer Name / Nom de Fabricant:				Invoice Code		
	O-KING / JOINT TORIQUE	Manufacturer Name / Nom de Pabricant.				W010B		
	NSN/NNO:	Part Number / Numéro de Pièce:				CFB ESQUIMALT		
	99-7291296	r die Hamber y Hamero de Freee.				Delivery Code		
5	Item Description/ Description de l'Article:	NCAGE/EEPO:		EA/CH	2	002E		
	VALVE, SOLENOID / VANNE,	Manufacturer Name / Nom de Fabricant:				Invoice Code		
	ELECTROMAGNETIQUE	Manufacturer Name / Nom de l'abricant.				W0103		
	NSN/NNO:	Part Number / Numéro de Pièce:				CFB ESQUIMALT		
	99-7312289					Delivery Code		
6	Item Description/ Description de l'Article:	NCAGE/EEPO: EA/CH		EA/CH	2	002E		
	ACTUATOR,ROTARY /	Manufacturer Name / Nom de Fabricant:				Invoice Code		
	ACTIONNEUR ROTATIF	Manufacturer Manie / Norii de Fabricant.				W0103		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-195523

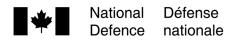
Id de l'acheteur - Buyer ID 29G N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

#### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

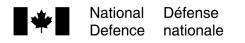
Le soumissionnaire accepte d'êt	re payé au moyen de l'un	des instruments de	paiement électronique
suivants:			

(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
ĺ	) Virement télégraphique (international seulement) :



### Statement of Quality Requirements (SOQR)

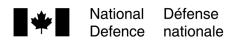
							•		•																											
Guidance Notes on the use of th	is form			NAT	ΓΟ St	tock I	Numl	oer		Se	erial N	Numl	ber							Со	ntact	, Orc	der, o	r Tra	cking	g No	•			Line I	Item /	As Pe	r Orc	der		
a) Supplier/sub-contractor may require i	inspections or tests in addition to those shown	(A,B,C or D – see key below).		99	731	228	39													Q	CA	/ W	848	32-1	95	<b>52</b> 3	}			/ 00	06			1	/	
o) Each item shall be positively identified	d with its quality records.	•			cripti					·														ЛМ-Y				Previ	ous E			Q				
	juirement for third party release inspection of S tion nominated by the Design Authority (DA) re				•		R. RO	ЭТА	ARY	B00	A300	060	3 <b>A</b>									2	8/02	2/20 <sup>-</sup>	19				0466		•					
requirements, e.g., DA LCMM, Design		asponsible for the quality assurance	-	LCM								1	ntract	or						Cor	atract		ddress													
e) The SOQR originator may amend the 5 year retention period to meet their requirements.  The QCA number is structured as QCA/ contract order number, or tracking number / line item on order/ number of item.  The QCA number is to be marked on the component or assembly IAW C-23-VIC-000/AM-001 part 3, para 27, 28, 29, and 30.						//SN/	1) 4-	5-5				COI	iliaci	LOI						COI	iliaci	OI AC	uness	•												
						1(511	·, · ·	<i>3 3</i>																												
y) The standards quoted on this SOQR are current to the SOQR initial date.				LCM	IM Ph	none l	Numb	er				Con	tracto	or Pho	one Nu	umber																				
n) Objective Quality Evidence to be supp	olied in English O-E/F to be supplied to Canada before commen	icina work		(819	9) 93	39-3 <sup>.</sup>	121																													
All process listed on process form 4500	5-271 to be supplied to Canada before commer	iding work	-											Do	CH	mer	tati	on	Red	ı Tılir	em	ent	ts /	Tvn	ne (	of T	est									
Notes							Ma	teri	ial a	and (	Com	por			Cui	1101				g ar				 		Test				Asse	embl	v / (	 Orde	er Ite	 em	
	ndicated on the Cartificate of Conformity		-						П			<u> </u>	T					П	T	<u> </u>	T	T	<u>9</u>				Ī		<u> </u>			$\top$		<u> </u>		$\overline{}$
i. Cure date of any rubber item shall be i 2. Test pressure for item 38 shall be indic	ndicated on the Certificate of Conformity cated in the box below (if required)																																ıl			1
3. Surface Flaw examination to be IAW B	S EN ISO 9934 (DEF STAN 02-729 Part 2), DEF S																																ıl			ı
BS EN ISO 3452 (DEF STAN 02-729 Pa 4. As provided as an attachment	rt 4), or DEF STAN 08-171 as per material specif	ications									our	Sunf		(	Con				<b>\leq</b>														ıl			ı
•	is to be an approved procedure written to the	general requirements of									Surf	ACP		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	tinu.				'eld		nuc												ıl		Conc	
DEF STAN 08-171 or DEF STAN 02-729	Part 5										ace	Ei ni		9	it√ a		≤		Repair We		ace					⊥. I			Cust				ıl		cessi	ı
	I if raw material is heat treated from supply con n the Certificate of Conformity is required	dition or post manufacturing/plating,								Val	Flaw	<u> </u>		Ce	nd c	Ţ	eldir H		air R /eldi		riaw	7			Ţ		)		tome	Per			Pre	SiN N	ons	(
	3 clause 6.6.4; a mill certification must be suppl	ied								dati	(Ma	isi a		rtific	lns ond	/dra	igh -	×e	ecor		(M				/dra	pen and I			er's (	form			serv	cella	/ De	T ass
- NAB items IAW material specification	ons or if not required by the specifications ther	as a minimum a heat treatment		ltem		핓	Ma Surfa			on/	ag P	and		ate	<u>ulati</u> ition	ulic	Gen Volt:	eldin	Acc As N	Braz	J QE			Са	ulic	Cab _ow	-		QAS	nanc			ation	neo	viati	?elea
certificate shall be supplied that sta 7. Zinc plated and passivated IAW DEF S	ates the heat treatment condition such as "hot	worked"		lde	Z	eat 1	ace 1		Rad	Re-	Part.,	Jir		of C	on F	and	eral	g - F	AB epta	ing	art.,	-	Rad	ble (	and	Tem	,	Prog	유 (	e / F	ر آ	ָב ביי	າ an	os C	ons	ase I
·	ed on a wall thickness recording sheet in such a	way that they are cross referenced to		ntific	lech:	reat	reat al Co	Ultra	liogr	valic of Ca	Dye	Pre		onfc	Resis	Insu	/ Re	roce	(If ap	- Re	Dye \	Ultra	liogr	Certi	Insu	estru estru		hocl	or S	Dun.	lean	alibr	d Pa	ertif	\ \ \ \	nspe
a grid based sketch IAW DEF STAN 02	-872 Part 2, clause 3.4b			atio	anica	mer	mer	isoni	aphi	latio	Pen	siona	Loa	rmit	tanc	latio	cord	edur	oplic Clas	cord	/isua	Isoni	aphi	ficat	latio	/clin		\Tes		tiona	lines	atio	ckin	icate	aiver	ectio
Drawing no. / Part no.	Description	Material	Ref.	1 7	2 3	4	5 6	7	8	9 10	11 1	12 13	3 14	15	16 17	7 18	19 20	21	22 23	3 24	25 2	6 27	28 2	9 30	31	32 33	3 34	35 36	37 3	8 39	40 4	1 42	43 4	4 45	46	47 4
			1 1													Ħ												С	,	СС	С		<u> </u>			
108A300603A	ACTUATOR, ROTARY B00A300603A	ASSEMBLY	Α	С		Ш					Ш					Ш		Ш							Ш		Ш			$\perp$	Щ	'	Ц	丄	Ш	Q
106A300654	CYLINDER	S97	В	C	СС			С			C	А	Ш			Ш											$\perp$		$\perp$	ᆚ	Ш	'	$\sqcup$	$\perp$	Ш	Q
104A300655	CAM, STATIONARY	S157C	С	C (	СС	$\sqcup$		С	Ш		C A	А	Ш	Щ		Ш		Ш				$\perp$			Ш		$\perp \! \! \perp$		$\perp \perp$		$\sqcup$	'	$\sqcup$	$\bot$	Ш	Q
102A300656	CAM	S157C	D	C (	C C	Ш		С			C A	А		Ш		Ш											$\perp$		++	4	$\sqcup$	'	$\dashv$	4	Ш	Q
103A300657	PISTON	STEEL S154	E	C (	C C	$\sqcup$	_	С	Ш		C A	A	Ш	Щ	4	$\sqcup$		Ш		$\sqcup$	_	_	Ш	_	Ш	4	$\perp$		$\perp$	4	++	<u> </u>	$\dashv$	4	Щ	Q
102A300658	ROLLER	STEEL S82	F	C	C C	$\sqcup$		С			C	А	Ш	Н		+		Н							Н				++	4	++	<u> </u>	$\dashv$	+	$\sqcup$	Q
101A300659	SHAFT, SHOULDERED	STEEL S82	G	C	CC	$\perp$		С	Н	_	C	A	$\perp$	$\vdash$		+		Н	_			_		_			$\perp$		++	+	₩	<u></u> '	$\vdash$	+	$\sqcup$	Q
103A300642	HOUSING SEAL	S157	H	C (	CC	$\vdash$		С	Н		C	Α	+	$\vdash$		++		Н		+	_	+		+	$\sqcup$	_	+		++	+	++	<u> </u>	$\dashv$	+	$\dashv$	
101A300643	RING EXTERNALLY THREADED	S97/S98	J			$\frac{1}{1}$		C				A				+	-		-			+							++	+	₩		$\dashv$	+	+	
102A300647	NUT	ST S97	K			+		C	$\vdash$		C	A	+	_		++		Н	-						Н		++		++	+	++	'	$\dashv$	+	++	
M111GE (80022304)  AXK7095	BEARING, BALL JOURNAL BEARING	STEEL STEEL	M	<u></u>	+	++	+	+	Н	-		A	+	<u></u>		++	+	Н	-	+	+	+	$\vdash$	+	$\vdash$	+	++		++	+	++	'	$\dashv$	+	++	
		SILLL	IVI	1 1	2 3	4	5 6	7	8	9 10	11 1	12 13	14	15	16 17	18	19 20	21	22 23	3 24	25 2	6 27	28 2	29 30	31 3	32 33	34	35 36	37 3	8 39	40 4	1 42	43 4	4 45	46	47 4
Key to Documentation Requirer	• •			Rec	$\leq \leq$	Ma	See	DST	DST	DS1	See	Dra Dra	BS .	Sup	DS DS	DS	DS DS	DST	DS DS	DST	DS J	DST	DST	Cer	DST	DS DS	DST	DST	, [	Dra	DST	+	<u></u>	See	$\Box$	$\top$
<ol> <li>Certification to be retained by the ma contract requirements.</li> </ol>	nufacturer for a period of 5 years and copies to	be distributed in accordance with		ord	teria	teria	Z	ĀΝ	ĀN	AN	Not	w. Ning	1726	plie	ĀN ĀN	ĀN	ĀN ĀN	ÄΝ	AN A	ĀN	AN	Ā	ΓAN	tifica	ĀN	Ā Ž	Ā	ANO		Z Win	ĀN		, C	Σ <u>Σ</u> <u>Σ</u> .		
3. Certification to be retained by the ma	nufacturer for a period of 5 years.			on [	l Sp	l Spe	:e 7	02-7	02-7	02-8	te 3	1 / H	Par	r's C	08-,	-80	02-7	02-7	02-8		(e 3	02-7	02-7	ate c	-80	08-,	-80	[e 4		22	02-:		Ū	Sells	.	
C. Certification to be copied to the Reco	ords Authority for retention in the Quality Assura	ance Live File.			ecific	ecific	or D	729	729	372 I	NAD.	Z	t 1/	ertif	71  71  71  7	71 T	706 171 T	706	363	743	706	729	729	of Co	171 T	71   7		  71 T		707	341 F		[	) Ed		.
·	Records Authority for retention as required. em. Original Certificates IAW C-23-VIC-000/AN	<b>/</b> _001	SPE	251	catio	cation	rawi	Part	Part	Part / DS	D. 06	B. √	Drav	icate	est#	est#	est#		lss 2	Part		-729 Part 5	Part	onfor	est#	est#	est#	est#	-	7 1,	oart .		ر اړ د	us C		ı
			ECIF	3 or	5 5	_	ng	5		2/F TAN	i Z	Ď Z	wing		6 (12	9 (12	12 (1			5		5		mity	15 (1	14 (1	20 (	21 (1	,	5	1 Gr.		<u>.</u>	erte		1
Miscellaneous Notes:	Miscellaneous C	ertificates:	F	Equi		See N				o2-8	ارد ه	ote S		1	1299 1299	1299	4290								4299	429	1429	4299	i i	77			(IAC)	rific		
			ICAT	vale		Note 6				363				,	#6)	#8)	9#10								9#11	9#13) 9#12)	9#1	9#15					, 1	ates		.
			TION	竎		6																					, ( <del>+)</del>						1			.
			~																														ıl			
																																	ıl			
																																	1			, [
Chaot Issued Day Date (DD 14	IM VVVV lait	NOTICE	-																												3					, [
Sheet Issue: Rev Date (DD-M	This docume	ntation has been reviewed by the technical																																		, [
1 / 2   B   23/03/20	D20 RMI authority and	d does not contain controlled goods.	Test P	ress	ure (	Item	38, If	f rea	uire	d)	<u> </u>			1			This	form	me	ets th	e rec	quire	<u>men</u> t	s of (	<u> </u>	-VIC	-000/	′AM-	001 Re	visio	n Dat	<u>ed 01</u>	<u>-11-</u> 2	013		
Comments: Bilingual SOQR  Disclosure notices and handling instructions originally received with the document shall continue to apply.								•		STIOI	ΝΔΙ				The I	French													antee th						rmino	logy.



## Statement of Quality Requirements (SOQR)

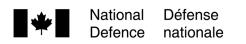
Guidance Notes on the use	of this form			NATO	Stoc	k Nur	mber		Se	rial Nu	ımbe	er						Co	ontac	t, Or	der,	or T	rackii	ng No	Э.			Lin€	e Item	n As P	er Or	der		
a) Supplier/sub-contractor may re	equire inspections or tests in addition to those sh	own (A,B,C or D – see key below).		997	3122	289												C	(CA	/ W	<b>V</b> 84	ŀ82	-19	5523	3			/ (	006			/	<i>'</i>	
b) Each item shall be positively ide		. ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( (		Descri	iptior	)												In	itial D	)ate (	(DD-	-MM	I-YYY	Y)		Pre	vious	Enqu	iry/ R	RFQ				
	de requirement for third party release inspection ganization nominated by the Design Authority (D			ACT	JAT	OR, F	ROT	ARY	B00	A300	603	Α								2	28/0	2/2	2019			60	0046	5608	2					
requirements, e.g., DA LCMM, I e) The SOQR originator may amen f) The QCA number is structured a The QCA number is to be mark	Design Agent, Main Contractor.  Ind the 5 year retention period to meet their requals QCA/ contract order number, or tracking numured on the component or assembly IAW C-23-VIGOQR are current to the SOQR initial date.	irements. per / line item on order/ number of item.		LCMM	PM(S	<b>5M) 4</b> e Num	nber	5			Contra		Phone N	Numbe	er			Co	ontrac	tor A	ddres	SS				<u> </u>								
	n 4560-E/F to be supplied to Canada before com	mencing work		(819)	939	-3121																												
												D	ocu	ıme	nta	tior	ı Re	qui	rem	nen	ts/	⁄ Т <u>у</u>	/pe	of T	<u> </u>									
Notes						M	late	rial a	nd (	Comp	one	nts				W	eldi	ng a	nd E	3raz	ing			Tes	ts			Ass	emb	oly /	Ord	er Ite	m	
<ol> <li>Test pressure for item 38 shall b</li> <li>Surface Flaw examination to be BS EN ISO 3452 (DEF STAN 02-7)</li> <li>As provided as an attachment</li> <li>Ultrasonic Examination of Bar M DEF STAN 08-171 or DEF STAN 0</li> <li>A heat treatment certificate is re if null then at minimum a comm - Fasteners IAW D STN 02-862 - NAB items IAW material spe certificate shall be supplied</li> <li>Zinc plated and passivated IAW</li> </ol>	equired if raw material is heat treated from supply nent on the Certificate of Conformity is required 2 Part 3 clause 6.6.4; a mill certification must be socifications or if not required by the specifications that states the heat treatment condition such as DEF STAN 02-862 Part 3 recorded on a wall thickness recording sheet in so	the general requirements of condition or post manufacturing/plating, upplied then as a minimum a heat treatment thot worked"		Chemical Item Identification	Mechanical	Material Control	Ultrasonic Surface Treatment	Radiographic	Validation / Re-validation	Surface Finish, Visual and Dimensional Surface Flaw (Mag Part, Dye Pen.)	Pressure	Certificate of Conformity	Continuity and condition identification	Hydraulic and Insulation Insulation Resistance	High Voltage Ionisation	Welding - Procedure Welding - General / Becords	Welding - Acceptance Class	Brazing - Records Wald Repair Records NAR (If applie)	Visual	Ultrasonic Surface Elaw (Mag Part - Dve Pen )	Radiographic	Load	Hydraulic and Insulation Cable Certificate	High and Low Temp Cycling	Fire Open Cable Destruction	Shock Test	Customer's QASOR (or SOQR) Process Form	rellollialice / ۱ ماندین اینا	Cleanliness	Calibration Dimensional	Preservation and Packing	Miscellaneous Certificates  Certificate of Conformity	κelease πορεκτίοης / Waivers	Class of Documentation
Drawing no. / Part no.	Description	Material	Ref.	1 2	3 4	4 5	6 7	8	9 10	11 12	13 1	14 15	16	17 18	19 2	20 21	22 2	23 24	25 2	26 27	7 28	29 3	30 31	32 3	33	35	36 37	38 3	9 40	41 42	2 43	44 45	46 47	7 48
101A300650	BOLT	S98	А	СС	С		С			СА																		$\prod$					$\prod$	QCA
101A300652	RING PISTON	D STN 02-833 PT 2 CL1/GR1	В	c c	lclo	-		.																										QCA

Key to Documentation Requirements/Type of Tests	
<ul> <li>A. Certification to be retained by the manufacturer for a period of 5 years and copies to be distributed in accordance with contract requirements.</li> <li>B. Certification to be retained by the manufacturer for a period of 5 years.</li> <li>C. Certification to be copied to the Records Authority for retention in the Quality Assurance Live File.</li> <li>D. Documentation to be copied to the Records Authority for retention as required.</li> <li>X. (written over A, B, C, or D) Re-used item. Original Certificates IAW C-23-VIC-000/AM-001</li> </ul>	STAN 02-743 Part 1 DSTAN 02-743 Part 1 STAN 02-776 DSTAN 08-171 Test#21 STAN 08-171 Test#18 DSTAN 08-171 Test#19 DSTAN 02-729 Part 1 DSTAN 02-766 DSTAN 02-776 DSTAN 02-776 DSTAN 02-776 DSTAN 02-779 Part 1
Miscellaneous Notes:  Miscellaneous Certificates:	tertificates  It (Note 4)  Ric.  B  (14299#15) (14299#14) (14299#13) (14299#13) (14299#10) (14299#6) (14299#1)  Ity  CIFICATION  CIFICATION
Sheet Issue: Rev Date (DD-MM-YYYY Init.  2 / 2 B 23/03/2020 RM  A pathority and does not contain controlled goods.	
dutionity and does not contain the goods.	Test Pressure (Item 38, If required)  This form meets the requirements of C-23-VIC-000/AM-001 Revision Dated 01-11-2013
Comments: Bilingual SOQR received with the document shall continue to apply.	PRESSURE, FUNCTIONAL  The French form is provided for information purposes only and DND does not guarantee the accuracy of the translated terminology.  Some notes and descriptions are in English only because of the origins of the equipment (United Kingdom and United States).



# Énoncé des Exigences de Qualité (EDEDQ)

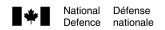
Notes d'Orientation sur l'Utilisati	on de ce Formulaire			Nur	méro	de N	lome	encla	ature	OTAN	ı	lumé	ro de	Série	9				Co	ontra	t, Coi	mma	nde	ou N	lumér	ro de	Suiv	 /i Pc	ste d	de Dép	pens <sup>,</sup>	e selc	on la	Com	<u> </u>	 nd <sup>,</sup>
	s inspections ou des essais en plus de ceux indiqués (A	A, B, C, ou D voir la clé ci-dessous).				228																			523				00					/		
) Chaque point devra être formellement jum	elé à ses enregistrements de qualité.						פפ																			<del>'</del>	Don			nforma		Drác		<u>/</u>		_
	n d'inspecter les inspections et les essais de l'EDEDQ pa onsable pour les exigences de qualité. Celle-là sera no				scripti			<b>ОТ</b>	4 D\/	<b>D</b> 00										ate In		,			٦)						ation	riec	euer	ne- L	JUQ	
soit lui-même (gérer par le GCVM), ou l'Ag	ent de Conception, ou même l'Entrepreneur Principal.			-		ATOF	K, K	OIA	AKY	B00/	4300	1603	SA									8/0					600	<i>1</i> 046	5608	,2						
Le code QCA est composé de trois partis, a selon i), et iii) quantité. Ce code doit être n	ériode de conservation de 5 années pour mieux répor après 'QCA\', séparés par '\' : i) contrat, commande ou narqué sur le composant ou l'assemblage conformém	numéro de suivi, ii) poste de dépense		GCV <b>DN</b>		Л(SM	1) 4-	-5-5				Entre	prene	ur					Ad	dresse	de l'I	Entre	prene	eur												
para. 27, 28, 29, et 30 ) Les normes citées sur cette EDEDQ sont à j	our à la date initiale.																																			
) Les Preuves Documentaires de Qualité doit Tous les documents de processus soumis s	t être soumises en anglais ur le formulaire de processus 4560-E/F doivent être so	oumis au Canada avant le début des travaux.				du Tél <b>39-3</b> 1		one G	GCVM			Numé	éro du i	Téléph	ione di	e l'Entr	epren	eur																		
Notes:														xig	enc	es c	de D	Oci	ume	enta	itio	n /	Тур	oe c	d'Es	<u>sai</u>										_
. La date de vulcanisation des composar	nts en caoutchouc doit être indiquée sur le Cert	ificat de Conformité				1 1		Mat	tériel	et Co	ompo	sants	s	1 1				Souc	lage	et Br	asag	je			Essa	<u>i —</u>		A	ssem	nblage	e / A	rticle	: con	nman	<u>ıdé</u>	_
•	être indiquée dans la case ci-dessous (si nécessa																				_															
	se conformer à BS EN ISO 9934 (DEF STAN 02-7 2-729 partie 4), ou DEF STAN 08-171 selon les s <sub>l</sub>	•									Fin Déte	!		$C_{C}$					prios		)étec															
Fourni en pièce jointe à la présente	- 1.25 parae 1,,, ea 22. e										Finition étection			ontir					age		tion D															
The state of the s	de la barre doit être une procédure approuvée	et conformément aux exigences									n de deD	-		ontinuité					- Do:	0	de D													O	1	
générales de DEF STAN 08-171 ou de I . Un certificat de traitement à la chaleur	est requis si la matière première est traitée à la	chaleur comme livré ou après la									Surf éfaut			et lo		Q.	5	Sol	Siers	9	éfaut				ycle									once		
fabrication/placage. Sans certificat, il fa	aut au moins mettre un commentaire sur le Cer	tificat de Conformité									ace, ts en			et Identifc			בל א	udag	d P		rs en				àН	ار				$_{\scriptscriptstyle{\mathcal{D}}}$				essio	•   '	
	e conformer à DEF STAN 02-862, partie 3, articl	e. 6.6.4 et doivent être accompagnées		<u>-</u>				<b>√</b> é		Va	Visu			ifcat		loni	- d	ge -	Rena	9	Surf Vé				estru laute	i   I	-	τ ED	<u>ā</u>	bna.		Con		ns/		$\mathcal{C}$
d'un certificat d'essai en usine -Les articles NAB doivent se confo	rmer aux spécifications du matériau ou si non re	eguis par celles-là doivent au moins		lenti		Trai	Irai	rifica		idati	ace (	:	ertif	ion	౼	satic	Sol	Caté	ratio	9	rifica			Нус	et F	;. )	Ré	EDC	<u>-</u>	ame	Cont	serv	ertif	Dévi	Con	itego
	qui indique la condition du traitement à la chale			entificati		tem	tem rôle	ation	R S	on/	et [ Part.		icat	de l`	drau	n a	udag érali	gor	Bras	Insp	ation	ېږ	Cert	drau	n de 3ass	Rés	sista	Orieli	=	<u>5</u>	:rôle	atio	icat	atio Ce	trôle	orie
	conformer à DEF STAN 02-862, partie 3			ion	_	ent -	ent	n pai	adio	Re-	Dime t. Mag		de (	État	ion	Hau	je -	ie d	age B (si	ectio	) par	adio	JIICa	igue	e Te	istar	nce	gina	<u> </u>	ron l	Din	교	de C	ns/E	de	de L
	nregistrées sur une feuille appropriée de manièr e conformer à DEF STAN 02-872 partie 2, article			de l'	Méca Chi	Ther	Mat		grap	·Vali	nsio J.,Res	Pr	Confo	Élec	e et l	te Te	Proc	Adn	- Do	on V	. Ulti	grap	Clae	etl	mpe	) TCe a	aux	l du	Pr Ctiv.	Pro Pro	nens	Emb	onfo	xepr	Vali	)OCU
esquisse sases san ame grime teat eme	0 000			Artic	aniqu miqu	miqu	urta	raso	bhiqu	datio	nne suac	essio	ormi Tharg	triqu	sola triqu	ensic	édu Sésie	nissic	OSSIE	isue	raso	hiqu	hard	sola	ratu	au Fe	Cho	Clie	essic	opre	ionr	alla	ormi.	ntio	datio	mer
No de Dessin /No d'Article	Description	Matériau	Ref.	e 1	2 3	је 4	5 6	ਨੇ <u>ਨ</u> 6 7	s e	9 10	©	) 2 13	14 15	ਰ 16	ਨ <u>ੜ</u> 17 18	3 19 2	ਨੂੰ <u>ਨ</u> 20 21	22 2	<u>ਾਂ</u> ਨੇ 23 24	ē 3 25 2	೬ <u>೮</u> 26 27	ਾਂ 1 28	76 E	- <u>⊋</u> 0 31	ਰ <u>≃</u> 32 33	<u>Ľ</u> 3 34	ა 35 3	<u>;                                    </u>	38 ÷	<u>ਨੇ</u> ਛੋਂ 39 40	<u>०</u> त	<u>5 6</u> 12 43	6 0 44	<u>ਨ</u> ਤ 45 46	<u>3</u> 6 47	ts 4
NO de Dessili / No d'Article	Description	Iviateriau	IXCI.	+	+	╫	+	+	╫	- 10			- 1												02 0		1	D D	C	C	H	+	<u> </u>	+	+-	H
108A300603A	ACTUATOR, ROTARY B00A300603A	ASSEMBLY	Α	С																																QC
106A300654	CYLINDER	S97	В	С	СС			С			СА																						П			QC
104A300655	CAM, STATIONARY	S157C	С	С	СС			С			СА	Ĺ.																								QC
102A300656	CAM	S157C	D	С	CC			С			СА																				Ш					QC
103A300657	PISTON	STEEL S154	E	С	C C			С			СА							Ш		Ш		Ш				'	Ш	$\perp$	Ш	'	Ц	$\bot$	Ш	$\bot$	$\perp$	QC
102A300658	ROLLER	STEEL S82	F	С	C C			С			СА							Ш		Ш						'		$\perp$	Ш		Ш	$\perp$	Ш		$\perp$	QC
101A300659	SHAFT, SHOULDERED	STEEL S82	G	С	C C			C			СА									Ш		Ш				'			Ш		Ш	$\bot$	Ш		$oldsymbol{\perp}$	QC
103A300642	HOUSING SEAL	S157	Н	С	C C			С	Ш	_	СА	<u> </u>	_	Ш		$\perp \perp$		Ш		Ш		Ш				'	Ш		$\sqcup$	'	$\sqcup$	4	Ш		╄	QC
101A300643	RING EXTERNALLY THREADED	S97/S98	J	С	C C			С	Щ		СА	<u> </u>		Ш				Щ		Ш		Ш				'	Щ		igspace	'	Щ	Щ.	Щ		<u>↓</u>	QC
102A300647	NUT	ST S97	K	С	C C			С			СА	,				$\perp \perp$		$\sqcup$		Ш		Ш		1		'	Ш	_	$\sqcup$	'	$\sqcup$	_	$\sqcup$	_	$\bot$	QC
M111GE (80022304)	BEARING, BALL JOURNAL	STEEL	L	С		$\perp$	_	4			А	<u> </u>	С	Ш	_	$\perp$		$\sqcup$	_	Н		$\sqcup$	4	_		<u> </u>	Ш	4	$\sqcup$	<u> </u>	$\sqcup$	4	$\bot$		4	QC
AXK7095	BEARING	STEEL	М	С							A		С	1.5															$\perp$			_	$\perp$		+	QC
Clé pour Exigences de Documer	ntation/Type d'Essai			1 m	2 3	4	5 6	6 7 < 0	8	9 10	11 12	2 13	14 15 By C	16	17 18	19 2	20 21 J 0	22 2	23 24	25 2	26   27 <   $\Box$	28	29 30	31	32 33	34	35 3	6 37	38 3	9 40	41 4	2 43	44 4	45   46 ≤	47	48
a. Les certificats doivent être conservés p	par le fabricant pendant 5 ans, et des copies diffi	usées selon le contrat.		nreg	pécit pécit	péci	or	STA	STA	STA	essii oir l	essii	ertif S 17	STA	STA	STA	STA	STA	STAN	STA	STA	STA	erui	STA	STA	STA	STA	<u> </u>	STA	STA			ŽD S	oir c		
s. Les certificats doivent être conservés p	·			istre	ficat ficat	ficat	a no	00 N	N 02	N 02	n/S		icat 26 P	N 08		N 02	Z   Z   O   2	N 02	N 02	N 02	N 02	N 02	Cat	30 N	N 08	.   Z   08	N 08	2 2	N  -	, 02 N			2513	ertifi		
	u Responsable des Enregistrements pour qu'il s	oit conservé dans les Fichiers de		er su	o o o	ion	te /	2-72	2-72	2-87 2-74	ite 3		du f artie	3-17	8-17 8-17	8-17	2-706 2-706	1 1	7 7	2-706	2-72	2-72	de	3-17	8-17 8-17	3-17	3-17	† 4	2-79	2-34			ou S	icats		
l'Assurance de la Qualité des Équipen Line copie des documents doit être rer	nents Installes. mis au Responsable des Dossiers aux fins de cor	oservation si nécessaire	S	ir Di	mat mat	mat	/ 0	9 Pa	9 P	72 P;	AB: \		four e 1/	1 Te	1 Te	<u></u>	<u>y</u> 9	$\omega$		6	9 P	9 P	COLL	1 Te	1 Te	1 Te	1 Te		)7 Pa	11 Pa			Équ	err		
•	éutilisé les certificats originaux conformément à		PÉ	ND 2	ériel ériel	ériel	essir	artie	artie	artie DST,	/oir		nisse Des	st#3	st#9	est#12		ľ	Partie		artie	artie		st#1!	st#18	st#2	est#21		art 1/	ırtie			iivale	oné		
Notes Divers:	Certificats Divers		SPÉCIFIC	513	e e	lle / \		5	-   -	Partie 2 / Partie	NAB: Voir la note e 3		sin		(142	2 (14			5		5		e	5 (14	3 (14 4 (14	0 (14	1 (142)		02-3	1 Q			ent (			
10.00 2.7 0.01				ou é		/oir			ŗ	arti	)te 8			99#	#66	299								299;	299	.299	299;		375	ıalité			Rem			
			1 🚊	qui		la n			8	e 3				5)	6 8	#10)								#11)	#13) #12)	#14)	99#15)			()			ıarqı			
			ATIONS	/aler		ote (																											ле 4			
			S	7																																
euille Série Date Rév. (JJ-MM-A	AAAA) Initiales	AVIS	1																																	
1 / 2 B 23/03/2020	Cette docume	entation à été revisée par l'Autorité																												'						
23,03,2020	i dei i iique de	ne contient pas de marchandises contr6lées. vulgation et les instructions de manutention	Press	sion (	d'épre	euve	(artic	cle 3	88, si 1	néces	saire)																			on en						
Commentaires: Bilingual SOQR		alement doivent continuer de s'appliquer.			PR	RESS	URI	E, Fl	UNC	OIT	NAL						-										_			exactitu nent (le				- ,		



## Énoncé des Exigences de Qualité (EDEDQ)

Notes d'Orientation sur l'Utilisat	tion de ce Formulaire			Numé	ero d	e Nor	nencl	ature	IATO	N	Num	éro d	de Sé	rie					Cont	trat, (	Com	man	de ou	ı Nur	méro	de S	uivi	Poste	e de [	Déper	nse se	elon l	a Cor	mman	nde
	es inspections ou des essais en plus de ceux indiqués	(A, B, C, ou D voir la clé ci-dessous).		997	312	289													QC	<b>A</b> /	W8	348	2-1	955	23			/ 0	06				/		
	on d'inspecter les inspections et les essais de l'EDEDQ p		•	Descri	iptio	n													Date	Initia	ale (.	JJ-MI	M-AA	AAA)		D	emar	nde c	'infor	matic	on Pr	écéd	ente-	DDQ	Į
	oonsable pour les exigences de qualité. Celle-là sera n gent de Conception, ou même l'Entrepreneur Principa			ACT	JAT	OR,	ROT	ARY	B00	A30	060	3A									28	/02/	/201	9		6	000	466	082						
f) Le code QCA est composé de trois partis,	période de conservation de 5 années pour mieux répc après 'QCA\', séparés par '\' : i) contrat, commande o marqué sur le composant ou l'assemblage conformér	u numéro de suivi, ii) poste de dépense		GCVM <b>DME</b> I		SM) 4	4-5-5	5			Entr	repre	neur						Adre	sse de	e l'En	itrepr	eneur	r											
h) Les Preuves Documentaires de Qualité do		soumis au Canada avant le début des travaux.		Numéi <b>(819)</b>				GCVM	1		Num	néro c	du Télé	phone	de l'E	ntrepr	eneur																		
Notes:													Exi	ger	ices	de	Do	cun	nen	tati	ion	/ T	уре	e d'l	Essa	ai									
1. La date de vulcanisation des composa	ants en caoutchouc doit être indiquée sur le Cer	tificat de Conformité					Ma	térie	l et C	omp	osan	ts					So	udag	e et	Bras	age		<u> </u>	E:	ssai		<u> </u>	Asse	mbla	ige /	Artic	cle co	mma	ındé	
<ol> <li>L'examen des défauts de surface doit partie 3, BS EN ISO 3452 (DEF STAN 04. Fourni en pièce jointe à la présente 5. Vérification par ultrasons du matériau générales de DEF STAN 08-171 ou de 6. Un certificat de traitement à la chaleu fabrication/placage. Sans certificat, il -Les éléments de fixation doivent d'un certificat d'essai en usine -L.es articles NAB doivent se confe être accompagnés d'un certificat 7. Articles zingués et passivés doivent être 6.</li> <li>Les épaisseurs de paroi doivent être 6.</li> </ol>	être indiquée dans la case ci-dessous (si nécess se conformer à BS EN ISO 9934 (DEF STAN 02-02-729 partie 4), ou DEF STAN 08-171 selon les su de la barre doit être une procédure approuvée DEF STAN 02-729, partie 5 partie si la matière première est traitée à la faut au moins mettre un commentaire sur le Ce se conformer à DEF STAN 02-862, partie 3, articular aux spécifications du matériau ou si non la qui indique la condition du traitement à la challe conformer à DEF STAN 02-862, partie 3 partie 3 partie se conformer à DEF STAN 02-862, partie 3 partie se conformer à DEF STAN 02-872 partie 2, articular de conformer de conformer à DEF STAN 02-872 partie 2, articular de conformer de con	729 partie 2), DEF STAN 02-729 spécifications du matériau e et conformément aux exigences a chaleur comme livré ou après la rtificat de Conformité ele. 6.6.4 et doivent être accompagnées requis par celles-là doivent au moins eur, par exemple, « travaille à chaud » ere à pouvoir être croisées avec une		Chimique Identification de l'Article	Mécanique	Contrôle des Matériaux Traitement Thermique	Verification par Ultrasons Traitement de Surface	Radiographique	Validation / Re-Validation Classe de Moulage	Détection de Défauts en Surface (Part. Mag., Ressuage)	Pression Finition de Surface Visuelle et Dimensionnelle	Charge	Continuite et Identifcation de l'Etat Electrique Certificat de Conformité	Isolation Électrique	Ionisation à Haute Tension Hydraulique et Isolant	Soudage - Généralités et Dossiers	Soudage - Catégorie d'Admission Soudage - Procédure	Soudage - Dossiers de Reparation NAB (si nécessaire)	Inspection Visuelle Brasage - Dossiers	Détection de Défauts en Surface (Part. Mag.,Ressuage)	Vérification par Ultrasons	Charge Radiographique	Certificat de Câble	Cycle à Haute et Basse Temperature Hydraulique et Isolant	Destruction de Câble Rompu	Resistance aux Cnocs Résistance au Feu	Formulaire de Processus	Pression EDEDQ Original du Client	Rendement - Fonctionnalité	Contrôle Dimensionnel Propreté	Étalonnage	Certificat de Conformite Conservation Et Emballage	Certificats Divers	Contrôle de Validation	Categorie de Documents
No de Dessin /No d'Article	Description	Matériau	Ref.	1 2	3	4 5	6 7	7 8	9 10	11 1	12 13	14	15 16	5 17	18 19	20	21 22	23	24 2	5 26	27 2	28 29	30	31 32	2 33	34 3	5 36	37 38	3 39	40 41	42	43 44	45 4	46 47	48
101A300650	BOLT	S98	А	СС	С		C			С.	А																								QC
101A300652	RING PISTON	D STN 02-833 PT 2 CL1/GR1	В	СС	С	С		:		C .	А																				П				QC

Clé pour Exigences de Documentation/Type d'Essai  A. Les certificats doivent être conservés par le fabricant pendant 5 ans, e B. Les certificats doivent être conservés par le fabricant pendant 5 ans. C. Une copie des certificats sera remise au Responsable des Enregistren l'Assurance de la Qualité des Équipements Installés. D. Une copie des documents doit être remis au Responsable des Dossie X. (imprimé sur A, B, C ou D). L'article a réutilisé les certificats originaux	nents pour qu'il soit conservé dans les Fichiers de ers aux fins de conservation, si nécessaire.	□ Enregistrer sur DND 25 SPÉC	<ul><li> <sup>∞</sup> Spécification matérielle</li><li> <sup>∞</sup> Spécification matérielle</li></ul>	5 Spécification matérielle	DSTAN 02-729 Partie 5  Voir la note 7 / Dessin	© DSTAN 02-729 Partie 1	9 DSTAN 02-872 Partie 2,	12 Dessin / Si NAB: Voir la	BS 1726 Partie 1 / Dessi	15 Certificat du fournisseu	17 DSTAN 08-171 Test#6 (	9 DSTAN 08-171 Test#12	21 DSTAN 02-706 20 DSTAN 02-706	2 DSTAN 02-863 Iss 2 2 DSTAN 02-773	24 DSTAN 02-743 Partie 5	26 Voir la note 3	Partie	3 Certificat de conformité	08-1	35 DSTAN 08-171 Test#20 35 DSTAN 08-171 Test#18	% Voir la note 4 % DSTAN 08-171 Test#21	35 DSTAN 02-797 Part 1/0	02-341 Partie 1	43 4	voir certificats erroné	46 47	48
Feuille Série Date Rév. (JJ-MM-AAAA) Initiales	AVIS  Cette documentation à été revisée par l'Autorité	iTIS ou équivalent		/ Voir la note 6		4 02 000	/ Partie 3 J 02-863	note 8	1	(4239#3)	4299#6) 4299#5)	(14299#10) (4299#8)						(14299#11)	14299#	(14299#14) (14299#13)	(14299#15)	2-375	Qualité <b>B</b>	ir (ivelliai dae +)	+ (Domosous A)		
2 / 2 B 23/03/2020 RM  Commentaires: Bilingual SOQR	Technique et ne contient pas de marchandises contr6lées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.	Pression	•		article 3 JRE, F				•		Ce formulaire satisfait aux exigences de C-23-VIC-000/AM-001 Révision en date du 2013-11-01 Le formulaire en français est fourni à titre d'information seulement et le MDN ne garantit pas l'exactitude de la terminologie traduite. Certaines notes et descriptions sont uniquement en anglais en raison des origines de l'équipement (le Royaume-Uni et les États-Unis).																



# 1<sup>st</sup> Level Submarine Certificate of Conformity and Index of Documentation Certificat de conformité de sous-marin de 1<sup>er</sup> niveau et index des documents

Unique identif	icatio	n number - Nur	méro d'identifi	cation uniq	ıe			contract numbe			
QCA							PWGSC				
Description							Ligne d'a	rticle de TPSG	C:		
								ock number: de nomenclatur	e OTAN :		
								e order number: de commande :			
Comments - 0	Comm	nentaires					•				
Raised by: Demandé par	:										
Assembly de	tails ·	- Détails d'ass	emblage								
Quantity - Quantity	antité		Serial no N	l° de série				Deviations / V	Vaivers - Dév	viations / Exem	ptions
	letail	s - Details des	composante	es					1		
SOQR sheet no.	Let		Deviations / V					/ Batch lot no.	X-Ray no. N° de	Cure date Date de	Validation date
N° de feuille EEQ		N° de série / [	Jeviations / Ex	xemptions	ט du ma	iteriei / S	oec du mat	ériel / N° de lot	rayons X	vulcanisation	Date de validation
Certification	state	ment - Énoncé	é de certificat	tion							
								the requireme	nts of the pu	rchase order or	contract.
Nous certifion	s par	be retained by les présentes ou contrat, les d	que les produi		cuments	décrits s	vailable for ur le prései	nt formulaire so		s aux exigences s à des fins de	
Date		Name (printed						0.0010	Signature	2 3 222 1110 40	3
			•								

DND 2513 (11-2008)

Design: Forms Management 613-993-4050 Conception : Gestion des formulaires 613-993-4062 **Canadä** 

#### **Comments/Instructions**

Unique identification number: A number unique to the assembly or part referenced on the SOQR requisition number. This number shall be preceded by the letter QCA and must include the line number of the item on the SOQR. This unique identification number shall be etched on the materiel IAW C-23-VIC-000/AM-00.

QCA: Quality Control Assured. Acronym used to precede unique number for all 1st level parts

Description: Proper item name IAW CGCS

PWGSC contract number: Contract Number

PWGSC line item: Line number of item from the PWGSC contract

NATO stock number: Self explanatory

Purchase order number: Self explanatory

Comments: Any and all comments/concerns regarding item being

provided under this certificate

Raised by: Who raised the comments and under what authority

Quantity: Quantity of items manufactured under this specific number.

See "Batch Identification" in C-23-VIC-000/AM-001

Serial no.: Any serial number associated with this assembly

Deviations / Waivers: Any and all deviations or waivers associated with

the manufacture of this item

SOQR sheet no.: Multiple SOQR sheets may sometimes be necessary

Let: Letter of line associated with SOQR sheet

Serial no. / Deviations / Waivers: Component specific serial numbers

or deviations/waivers

Material ID: Numbers associated to the raw manufactured materiel

or stock

Material Spec: Specification number used in the manufacture of this

materiel

Batch lot no.: Number assigned to specific batches of materiel

X-Ray no.: Component specific x-ray numbers to include with x-rays

taken for NAB castings or similar

Cure date: The date that rubber components were cured

Validation date: Completion date of all NAB casting certifications

Certification statement: To be certified and stamped by approved

QA/QC cell

#### **Commentaires /Instructions**

Numéro d'identification unique : Un numéro unique pour l'assemblage ou la pièce ou cité en référence sur l'EEQ. Ce numéro doit être gravé sur l'équipement/matériel conformément à C-23-VIC-000/AM-001 cité en référence sur l'ÉEQ.

CQA : Contrôle de la qualité assure. Acronyme employé qui précède un nombre unique pour toutes les pièces de 1er niveau

Description : Appellation de l'article conformément au SCGC

Numéro du contrat de TPSGC: Numéro du contrat

Ligne d'article de TPSGC : Numéro de l'article provenant du contrat

Numéro de nomenclature OTAN : Explicite

Numéro de commande : Explicite

Commentaires: Tout commentaire concernant l'article fourni conformément

au présent certificat.

Demandé par : Qui a soulevé les commentaires et sous quelle autorité.

Quantité : Quantité d'articles fabriqués sous ce numéro spécifique.

Voir "Identification du lot " dans le C-23-VIC-000/AM-001

N° de série : Tout numéro de série associé avec cet assemblage

Déviations / Exemptions : Toute déviation ou exemption associée à la

fabrication de cet article

N° de feuille EEQ: Plusieurs feuilles EEQ sont parfois nécessaires

Let : Lettre de ligne associée avec la feuille EEQ

 $N^\circ$  de série / Déviations / Exemptions : Numéros de séries spécifiques des composantes ou des déviations / exemptions

ID du matériel : Numéros associés aux matières premières manufacturées ou

aux stocks

Spéc. du matériel : Numéros des spécifications utilisées dans la fabrication de ce

matériel

N° de lot : Numéros assignés à des lots spécifiques de matériel

N° de rayons X : Composantes de numéros de rayons X spécifiques et incluant

les rayons X provenant des coulages NAB ou similaires

Date de vulcanisation : Date à laquelle les composants en caoutchouc ont été

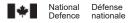
vulcanisés

Date de validation : Date d'achèvement de toutes les certifications des coulages

NAB

Énoncé de certification : Le fait d'être certifié et estampillé par une cellule

AQ/CQ approuvée



Processing Procedures Record
Completed form to be returned with Quote or Strip & Survey report, any first level processes which are used with the referenced order are to be listed

			Order number:	
			Telephone number:	
	Submitted process document		Parent specific	cation document
Identification	Process owner	Issue / Rev. of publication	Specification	Method
	Identification			Submitted process document Parent specific

Canadä'

بغد	Défense
不	nationale

National
Defence

Enregistrement des Procédures de Traitement

Formulaire rempli à renvoyer avec le rapport de devis ou de démontage et d'évaluation, tous les processus de premier niveau utilisés avec la commande référencée doivent être listés

Entreprise :			Numéro de comma	ande :	
Nom du contact :			Numéro de téléph	one :	
DGestPEM(SM)		Document de traitement soumis		Document de s	pécification parent
Date de revue par MND (aaaa-mm-jj)	Identification	Propriétaire du processus	Numéro de révision de la publication	Spécification	Méthode

DND 4560-F (08-2019)

Conception : Gestion des formulaires : 613-901-6397 / 613-901-6396

Canad'ä